



**Syndicat Intercommunal du Centre et  
du Sud de la Martinique**

Service Public d'Assainissement Collectif  
Avenue des écoles  
97215 Rivière-Salée  
Tél : 0596 68 10 34  
Fax : 0596 68 21 58

Mairie du ROBERT  
Rue Vincent Allegre  
97231 Le Robert  
~~Tél : 0596 65 10 05~~  
Fax : 0596 65 13 10

# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<b>NOM ET PRENOMS DU DEMANDEUR</b>
.....
<b>DATE DE LA DEMANDE</b>
...../...../.....

PRE	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Acquittée
		<input type="checkbox"/> En attente
	<input type="checkbox"/> Non	

PARTIE RESERVEE AU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC LA SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX				
Déversement accordé conformément au Règlement du Service d'Assainissement avec les caractéristiques de branchement précisées ci-dessous				
Canalisation			Ouvrages annexes	Date de mise en service du branchement
Nature des tuyaux	Diamètre	Longueur		

**NATURE DE L'HABITAT**

- Maison ancienne.
- Maison neuve (Si oui...)\*

- \* N° permis de construire.....
- \* Date du permis de construire ...../...../.....

**DEMANDEUR**

- Nom.....
- Prénoms.....

Adresse .....

Personne à contacter .....

Tél Domicile 0596 ...../...../.....       Tél Travail 0596 ...../...../.....

Gsm 0696 ...../...../.....       e-mail .....@.....

Autre.....

**BRANCHEMENT**

Adresse du branchement .....

Attention, il est indispensable de joindre l'arrêté de permis de construire pour les maisons récentes, un extrait de plan cadastral et le plan de masse de la construction, situant avec précision l'emplacement du terrain et du branchement ou de la fosse septique.

Section parcelle       Numéro parcelle

**OBSERVATIONS PARTICULIERES SUR L'EMPLACEMENT DU BRANCHEMENT**

.....

**ABONNEMENT EAU POTABLE**

Propriétaire       Locataire

Nom de l'abonné .....

N° de référence client .....

Adresse de l'abonné .....

**Eaux usées domestiques**

Nombre de bâtiments à usage d'habitation :  
.....

Type de construction :  
.....

Nombre d'occupants maximum :  
.....

**Eaux usées assimilées domestiques**

Nature de l'activité :  
.....  
.....  
.....  
.....

**NATURE DU REJET**

Nombre de bâtiments :  
.....

Nombre d'utilisateurs permanents :  
.....

Nombre d'utilisateurs non-permanents :  
.....

**Convention de déversement spéciale**

Obligatoire pour les restaurants, hôtels,  
industries...

Oui

Non

= NB =

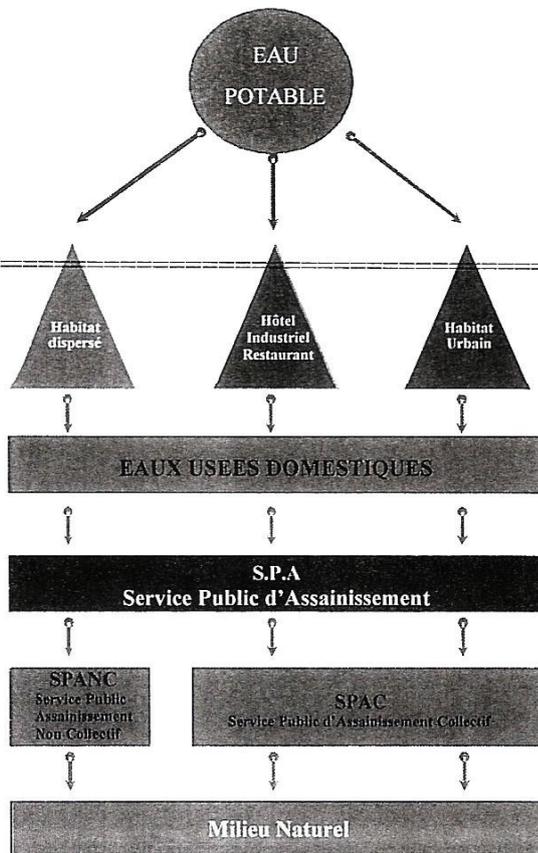
**L'abonné s'engage à se conformer au règlement du Service d'Assainissement Collectif  
qui lui est remis lors du retrait du présent document.**

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature du demandeur

Bon pour accord

A ....., le ...../...../.....



d'épuration, afin de la débarrasser des polluants qu'elle contient. C'est ce que l'on appelle l'assainissement des eaux usées. L'assainissement c'est un peu comme produire de l'eau propre pour l'environnement.

### QU'EST-CE QU'UN SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ?

Le Service Public d'Assainissement est un organe de gestion des Eaux Usées et de protection des milieux aquatiques.

Ce service public a pour objectif de protéger l'Environnement des pollutions humaines, et d'optimiser l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif par la réduction de leur nombre. Ce service (le S.P.A.) se subdivise donc en deux unités :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) qui a en charge le contrôle et l'administration de l'ensemble des unités autonomes de traitement des eaux usées & Le Service Public d'Assainissement Collectif (S.P.A.C) qui a en charge l'exploitation, la gestion et l'administration (égouts + postes de refoulement + stations d'épuration) des ouvrages d'assainissement dépendants de la collectivité.

**Se raccorder à un réseau public d'assainissement collectif, c'est assumer sa part de responsabilité Eco-citoyenne, assurer sa sécurité alimentaire et garantir à tous une bonne qualité d'eaux de baignade.**

### QU'EST-CE QUE LE SICSM ?

Le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique est la plus ancienne entité intercommunale de la Martinique.

Il a été fondé le 14 avril 1948 par M. Alphonse JEAN-JOSEPH pour garantir un approvisionnement régulier en eau potable aux habitants de la zone sud.

Les Communes membres qui jusqu'alors ne s'étaient fédérées que sur la compétence eau potable, ont, pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau transféré au SICSM leur compétence traitement des eaux usées, le 14 novembre 2003.

Le S.I.C.S.M regroupe, sur cette compétence, 14 Communes : Anses d'Arlet, Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Robert, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Trinité, Trois-Îlets, Vauclin).

### L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES C'EST QUOI ?

L'assainissement des eaux usées, c'est la deuxième étape du traitement industriel de l'eau de distribution.

Une fois l'eau potable consommée, l'eau est usée ; elle ne peut être réutilisée en l'état. Au cours des différents usages domestiques que nous en avons faits (vaisselles, bain, douche, chasse d'eau, etc...) l'eau potable a été souillée. Elle s'est chargée en matières chimiques (produits de nettoyages) et en matières organiques (excrétions du corps humain), il faut donc la re-traiter, avant tout rejet dans le milieu naturel, dans une station